



M. Carlos da Silva  
Costa : nouveau  
vice-président  
de la BEI



13

M. Matthias  
Kollatz-Ahnen :  
nouveau  
vice-président  
de la BEI



13

La BEI et la Bulgarie  
signent un accord  
de coopération



14

## Forum BEI 2006



## Un nouvel élan pour l'intégration de l'Europe du Sud-Est au sein de l'UE

Le Forum BEI 2006 qui s'est tenu à Athènes les 19 et 20 octobre a non seulement permis de rassembler un éventail impressionnant d'orateurs et de représentants, mais il a aussi constitué une importante plate-forme de discussion sur l'élargissement de l'UE, le thème de cette année étant « L'Europe du Sud-Est : une région en marche ». Ce sujet est d'autant plus pertinent que l'UE s'apprête à accueillir au début de 2007 deux nouveaux membres, la Bulgarie et la Roumanie, et que les négociations concernant l'adhésion de la Croatie et de la Turquie s'accroissent.



MM. Kostas Karamanlis,  
Premier ministre grec,  
et Philippe Maystadt,  
président de la BEI.

*Saluant la nouvelle vague d'adhésions à l'UE et l'élargissement vers le sud-est de l'Europe, le Forum d'Athènes a apporté un solide soutien et un encouragement à tous les pays qui ont pour objectif de devenir un jour membres de l'UE. ⇒*



Forum BEI 2006 Un nouvel élan pour l'intégration de l'Europe du Sud-Est au sein de l'UE	1
Rencontre entre la BEI et les organisations de la société civile	7
La BEI rencontre les régions à Bruxelles	8
JEREMIE : premier anniversaire et perspectives d'avenir	10
MM. Da Silva Costa et Kollatz-Ahnen, nouveaux membres du Comité de direction	13
La BEI et la Bulgarie signent un accord de coopération	14
La BEI et le triangle de la connaissance	16
La BEI et le capital-investissement en Afrique du Nord et au Moyen-Orient: défis et potentialités	18
Nominations au cadre de direction	21
Conférence FEMIP 2007: «Les transferts financiers des migrants dans l'espace euro-méditerranéen: un levier pour le développement ? »	23
Nouvelles publications de la BEI	24

*«Le sud-est de l'Europe est à un tournant de son histoire. Les changements profonds intervenus à la fin du XXe siècle et la dynamique des réformes au sein de l'UE ont ouvert de nouvelles perspectives pour le développement de la région.»*

M. Kostas Karamanlis, Premier ministre grec et invité d'honneur au Forum d'Athènes, a ainsi envoyé un message clair aux participants venus de l'ensemble de la région mais aussi d'autres pays.

*« En effet, il est évident que le soutien accordé aux pays en développement de notre région contribue non seulement à moderniser les infrastructures et à renforcer la stabilité économique, mais aussi à asseoir la démocratie, la stabilité et la paix », a souligné M. Karamanlis.*

L'adhésion à l'UE joue un rôle fondamental dans la concrétisation des objectifs de démocratie, de paix, de croissance et de prospérité. Par ailleurs, M. Karamanlis a salué l'action de la BEI en faveur de l'intégration des nouveaux États membres.

Les projets communs dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, du développement des PME et des grandes infrastructures ont été cités comme des éléments clés pour aller de l'avant dans le monde actuel, en mutation rapide.

*«Dans le cadre de l'UE, nous devons mettre au point des initiatives conjointes portant sur nos relations avec nos voisins. Nous devons soutenir leurs efforts de réforme [...] et les encourager à tirer parti de l'aide offerte par les institutions financières de l'Union telles que la BEI.»*

## Un programme pour la croissance

Le programme du Forum a été établi par M. Philippe Maystadt, qui a souhaité la bienvenue aux 600 participants présents à la conférence. Parmi les thèmes inscrits à l'ordre du jour figuraient les grandes questions relatives à l'intégration, les progrès accomplis en Europe du Sud-Est grâce au soutien financier et aux politiques de l'UE, les préparatifs d'adhésion de la Turquie et de la Croatie, l'action menée dans les Balkans occidentaux et le rôle de la Grèce – le plus ancien État membre de la région – dans le processus de développement et de stabilisation.

M. Kostas Karamanlis, Premier ministre grec



BEI-Information est une publication périodique du département «Communication et information» de la Banque européenne d'investissement.

Responsable de publication : Daniela Sacchi-Cremmer

Mise en page : atelier graphique de la BEI, Sabine Tissot

Photographies : Photothèque de la BEI, Bosch

Les informations figurant dans la présente publication de la BEI peuvent être librement reproduites ; la mention de l'origine de tout extrait cité ou publié serait appréciée.

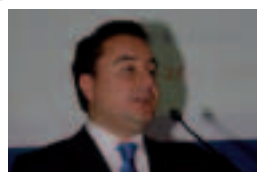
## 1<sup>ère</sup> session : les perspectives de la région : le point de vue des décideurs politiques



M. Gerlando Genuardi,  
vice-président de la BEI



M. Olli Rehn,  
commissaire européen à l'élargissement



M. Ali Babacan, ministre d'État, chargé du Trésor, Négociateur en chef de la Turquie pour les affaires européennes



Son Excellence M. Charalambos Rocanas, ambassadeur et secrétaire général au ministère grec des affaires étrangères



M. Dimitrij Rupel,  
ministre slovène des affaires étrangères

## 2<sup>ème</sup> session : les perspectives de la région : le point de vue des analystes



M. Quentin Peel, rédacteur en chef au *Financial Times* pour les affaires internationales



M. Gerald Knaus, président de l'Initiative européenne pour la stabilité (Bruxelles)



M. Loukas Tsoukalis, président de la Fondation hellénique pour les politiques européennes et étrangères

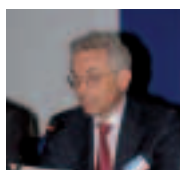


M. Laza Kekic, directeur de l'*Economist Intelligence Unit*



M. Panagiotis C. Ioakimidis, professeur de sciences politiques à l'Université de droit, d'économie et de sciences politiques (Athènes)

## 3<sup>ème</sup> session : intégration régionale



M. Torsten Gersfelt,  
vice-président de la BEI



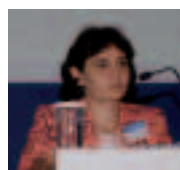
M. Apostolas Goulas,  
président du conseil d'administration d'Egnatia



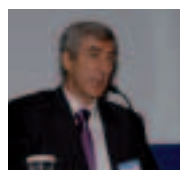
M. Miroljub Labus,  
ancien vice-Premier ministre (Serbie)



M. Michael Sarris,  
ministre des finances (Chypre)



Mme Galina Tosheva,  
ministre-adjoint de l'économie et de l'énergie (Bulgarie)



M. Mustafa Alper,  
secrétaire général de l'Association des investisseurs étrangers en Turquie (YASED)

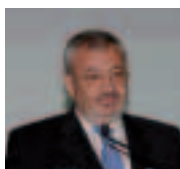


M. Anastassios Kallitsantsis,  
membre du conseil d'administration de la Fédération des industries grecques

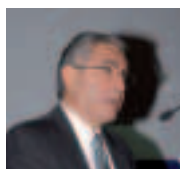
## 4<sup>ème</sup> session : investir dans la région



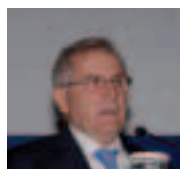
M. Ivan Pilip,  
vice-président de la BEI



M. Sebastian Vladescu,  
ministre des finances publiques (Roumanie)



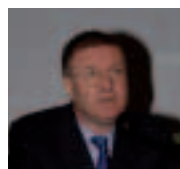
M. Ioannis Pehlivanidis,  
vice-président et directeur général adjoint de la Banque nationale de Grèce



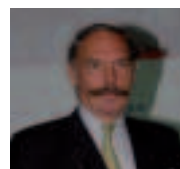
M. Giorgio Tellini, directeur général de SACE SpA (Italie)



M. Fernando Becker,  
directeur des ressources humaines et des services, Iberdrola (Espagne)



M. Thomas Hackett,  
directeur général des financements en Europe à la BEI



M. Francis A.W. Carpenter,  
directeur général du Fonds européen d'investissement (FEI)

Un groupe d'universitaires et de spécialistes des sciences politiques ont commenté le programme d'élargissement de l'UE et analysé les facteurs sous-jacents qui favorisent la mise en œuvre de nouvelles réformes politiques et économiques ainsi que ceux qui constituent des obstacles.

Jusqu'à présent, la BEI a été la principale source de soutien financier pour les régions européennes et les pays partenaires de l'UE ; elle met à disposition non seulement des ressources à investir mais aussi son savoir-faire technique pour dynamiser les régions où les besoins en matière de développement se font le plus sentir. L'action de la Banque dans les régions d'Europe va prendre de l'ampleur à l'approche

du cinquantième anniversaire des institutions européennes, avec le lancement de trois nouvelles initiatives, JASPERS, JEREMIE et JESSICA (voir l'article page 8).

Ces trois initiatives, que la BEI a mises au point en collaboration avec la Commission européenne ainsi que d'autres entités administratives et institutions de financement dans le but de créer des possibilités de croissance pour les régions, peuvent se révéler capitales pour l'avenir de cette partie de l'Europe.

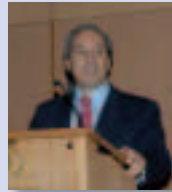
Pour assurer la poursuite du développement économique de l'Europe du Sud-Est, a expliqué M. Maystadt, il est nécessaire de développer les réseaux de transport, y compris les infrastructures maritimes, et les ré-

seaux énergétiques, mais aussi d'améliorer les échanges régionaux. « Cela ouvre la possibilité de créer une zone de libre-échange régional dans les Balkans occidentaux de manière à élargir le marché et à rendre l'Europe du Sud-Est plus attrayante pour la réalisation d'investissements du secteur privé, notamment les investissements étrangers directs », a-t-il déclaré.

Lors du Forum d'Athènes, il a également été question de la façon dont les gouvernements, les banques et les promoteurs privés peuvent au mieux programmer leurs investissements et définir leurs priorités, de la manière d'approcher les sources de financement susceptibles d'appuyer leurs projets d'infrastructures ainsi que des

## Le dîner du Forum annuel BEI

*Les invités conviés au dîner organisé dans le cadre du Forum annuel de la BEI ont été accueillis par le ministre grec de l'économie et des finances, M. Georgios Alogoskoufis, qui s'est déclaré confiant quant à l'avenir de l'économie mondiale et à la place que l'UE, en expansion, occuperait en son sein. M. Alogoskoufis a décrit la dynamique de l'UE en Europe du Sud-Est comme un élément catalyseur de la stabilité économique et politique. Il a invité la BEI à engager efficacement ses ressources en faveur de la région et à développer ses activités, tant en termes de secteurs que de couverture géographique. Le ministre a salué la décision de choisir Athènes pour la tenue du Forum, car c'est une bonne tête de pont pour diffuser l'information dans la région. L'expansion vers l'Europe du Sud-Est est synonyme de possibilités mais aussi de responsabilités à l'égard des voisins de la Grèce. « Notre avenir dépend de leur développement. Il s'agit d'une région prometteuse. Nous devons contribuer à préparer le terrain pour le prochain miracle économique. », a-t-il déclaré.*



moyens d'améliorer et de faciliter, pour les grandes entreprises privées et les PME, l'accès au capital.

### Récompenser les progrès

La première session du Forum présentait le point de vue des décideurs politiques, qui ont offert des analyses nationales et paneuropéennes sur l'intégration de la région dans l'Union.

M. Olli Rehn, commissaire chargé de l'élargissement, a souligné l'importance de la BEI au sein de la famille des institutions européennes : « La Banque européenne d'investissement est un partenaire clé de la Commission européenne dans la région. Nous œuvrons de concert pour faire avancer l'Europe du Sud-Est sur la voie de la croissance et du dynamisme, dans le cadre d'une démarche tournée vers l'avenir. Je souhaite voir les habitants de cette région parler davantage de leur avenir commun au sein de l'Europe que des divisions passées. »

Afin de mettre à disposition le soutien financier substantiel qui est requis pour faire progresser l'Europe du Sud-Est, la Commission a proposé la création d'un outil unique, l'**Instrument d'aide de préadhésion** (IAP), qui rassemblera tous les instruments financiers existants de l'UE.

La position de la Commission a été présentée clairement : les pays qui rempliront les conditions strictes fixées pour l'entrée dans l'UE seront récompensés en conséquence, en franchissant les étapes menant à l'adhésion. M. Rehn a toutefois apporté une pré-

cision : avant tout nouvel élargissement, M. Barroso, le président de la Commission, prévoit une série de décisions sur les fondements institutionnels de l'UE. Cette opinion a fait l'unanimité au sein du panel.

### Du temps et de la persévérance : deux éléments essentiels

M. Ali Babacan, ministre d'État turc, chargé du Trésor, Négociateur en chef de la Turquie pour les affaires européennes, a conclu que les réformes intérieures ne pouvaient porter leurs fruits que si les pays s'efforçaient non seulement de changer les mentalités, mais surtout de veiller à la mise en œuvre des réformes. M. Babacan a décrit son pays comme un pont vers le Moyen-Orient et l'Europe du Sud-Est, et comme un modèle à suivre par l'Europe du Sud-Est eu égard à l'ampleur des réformes entreprises en vue d'adhérer à l'UE. Il a souligné l'importance des efforts internationaux, des accords de libre-échange et du dialogue au sein de la société pour progresser sur la longue voie qui mène à l'adhésion.

Son Excellence M. Rocanas, ambassadeur et secrétaire général au ministère grec des affaires étrangères, a fermement insisté sur le rôle de l'opinion publique dans la lutte contre le sentiment de lassitude face à l'élargissement, qui s'est fait jour après le rejet du projet de constitution européenne par la France et les Pays-Bas. M. Rocanas a demandé du temps et des efforts, assurant les participants que le report de la ratification de la constitution pourrait en fait

ouvrir des perspectives et être une source d'optimisme. Il suffira peut-être de laisser simplement passer le temps pour mettre fin au scepticisme, faire accepter les élargissements passés et transformer l'Europe du Sud-Est.

C'est un autre défi qu'a évoqué M. Dimitrij Rupel, ministre des affaires étrangères de Slovénie, un pays voisin qui a une expérience directe du processus d'adhésion. Reconnaissant les progrès accomplis récemment par la région en Europe du Sud-Est, le ministre a suggéré que le développement futur allait mettre à l'épreuve la crédibilité de l'UE en tant qu'acteur de politique étrangère dans les domaines de la politique et de la sécurité. Toutefois, le message qu'il a transmis était positif : pour lui, l'esprit de coopération peut favoriser l'intégration. Contrairement à la crainte, souvent évoquée, qu'il y ait des limites à la capacité d'absorption, M. Rupel a confirmé que dans le cas de son pays, le rapprochement de la date d'adhésion à l'UE avait été un facteur clé des réformes. En favorisant la préparation de l'Europe du Sud-Est, l'UE accroîtra sa capacité d'accueillir de nouveaux membres.

### Vers une Europe qui tient ses promesses

La deuxième session du Forum, présidée par M. Quentin Peel, rédacteur en chef chargé des questions internationales au *Financial Times*, a donné lieu à plusieurs des débats les plus instructifs de la conférence. Parmi les analystes présents à cette session figuraient M. Loukas Tsoukalis, président de la fondation hellénique pour les politiques européennes et étrangères et conseiller spécial du président de la Commission européenne, M. Laza Kekic, directeur de l'*Economist Intelligence Unit*, M. Panayiotis Ioakimidis, professeur de sciences politiques à l'Université de droit, d'économie et de sciences politiques d'Athènes, et M. Gerald Knaus, président de l'Initiative européenne pour la stabilité.

L'élargissement a été jusqu'à présent l'instrument de politique étrangère de l'UE le plus efficace, tant sur le plan de la paix que de la prospérité. Les analystes se sont tous accordés à dire qu'il est donc judicieux d'utiliser cet instrument pour moderniser et intégrer l'Europe du Sud-Est. Toutefois, il est clair que l'élargissement en soi est synonyme de nouveaux défis pour l'UE. Les réformes doivent se poursuivre en Europe du Sud-Est mais aussi gagner en précision, particulièrement dans les domaines tels que les relations commerciales, la réglementation et la construction d'infrastructures, qui ont un effet positif

sur le commerce. De même, les analystes ont souligné qu'il est important de continuer à progresser après l'entrée dans l'UE, laquelle doit être considérée comme une nouvelle étape du processus de réforme.

La question de la lassitude face à l'élargissement a ensuite fait l'objet d'un débat complexe. M. Gerald Knaus a lancé un appel à l'élite des Balkans occidentaux, insistant sur le fait qu'il est important de mettre fin au mythe de la lassitude des populations. Prenant pour exemple la Bulgarie, il a affirmé que les pays peuvent faire des progrès considérables sur la voie de l'adhésion si on leur donne des dates concrètes pour les négociations concernant l'élargissement, mais aussi une aide tangible. En outre, de l'avis général, seules des mesures concrètes visant à conférer à ces pays un statut intermédiaire crédible, bien que temporaire, avant leur adhésion à l'UE pourraient permettre de dissiper les doutes de la population quant aux intentions de l'UE dans la région.

### Miser sur les infrastructures: une priorité

La deuxième journée du Forum était consacrée au problème complexe de l'intégration régionale. Là aussi, le message a été exprimé fermement et sans ambiguïtés. Certains invités, comme M. Miroljub Labus, ancien vice-Premier ministre de Serbie, M. Michalis Sarris, ministre chypriote des finances, et M. Mustafa Alper, secrétaire général de l'Association des investisseurs étrangers en Turquie (YASED), ont défini l'intégration régionale comme étant le fruit de l'intégration économique. Selon eux, les accords de libre-échange et les investissements étrangers directs sont des facteurs qui favorisent le progrès économique durable ainsi que la stabilité politique et institutionnelle.

De même, pour tous les participants, le maître-mot était « infrastructures ». Le ministre adjoint de l'économie et de l'énergie bulgare, Mme Galina Tosheva, a fait référence au protocole d'accord signé récemment, par lequel la BEI s'est engagée à mettre à disposition un programme-cadre de soutien à l'appui des infrastructures de base et des équipements de transport pour la période 2007-2013, doté d'une enveloppe annuelle de 500 à 700 millions d'EUR (voir l'article page 14). Au cours du Forum, un protocole d'accord similaire a été signé avec des représentants de la Roumanie, marquant le soutien de la Banque à un pays dont l'avenir s'inscrit au sein de l'UE.

À l'heure de l'accord de Kyoto et du Livre vert de l'UE, l'énergie a été un important

sujet de discussion, tant en ce qui concerne l'accès transfrontalier que la diversification des sources. Les réseaux transeuropéens, soutenus par la BEI, qui permettent de créer des liaisons transfrontalières de transports et d'énergie extrêmement utiles, ont fait l'unanimité. Le succès du projet routier Egnatia a été cité en exemple dans ce domaine : il s'agit d'un axe routier d'une longueur de 670 km qui relie le port d'Igoumenitsa, en Grèce, à la frontière turque. La BEI a joué un rôle déterminant dans le financement de ce projet de RTE prioritaire, qui devrait être terminé à la fin de 2008. En résumé, durant cette session, l'accent a été mis sur l'élaboration d'accords communs relatifs aux échanges commerciaux, aux investissements, à l'administration et aux infrastructures dans la région, de manière à susciter des réformes.

### Les conditions sont-elles réunies pour une participation du secteur privé?

La session de clôture du Forum BEI 2006 a permis de passer en revue, de manière approfondie, les possibilités d'investissement en Europe du Sud-Est, une région prometteuse. Les arguments en faveur de la réalisation d'investissements dans la région ont été présentés par des orateurs issus des trois principaux groupes d'acteurs du secteur, à savoir les gouvernements, en la personne de M. Sebastian Vladescu, ministre roumain des finances, le secteur privé, représenté notamment par M. Fernando Becker, directeur des ressources humaines et des services d'Iberdrola (Espagne), et les institutions financières, parmi lesquelles des banques privées, avec M. Ioannis Pehlivanidis, directeur général adjoint de la

Banque nationale de Grèce, et des institutions publiques, représentées notamment par M. Francis Carpenter, directeur général du Fonds européen d'investissement, et M. Thomas Hackett, directeur général des financements en Europe à la BEI.

Tous les membres du panel se sont félicités de l'amélioration de la santé des économies de l'Europe du Sud-Est, attribuable en partie à l'ouverture du secteur bancaire de la région dans les années 90 et aux changements apportés à la réglementation, qui ont conduit à un essor de l'investissement étranger direct. L'avantage concurrentiel qu'a apporté la participation du secteur privé dans la région a été décisif. Les membres du panel ont salué la privatisation récente des secteurs des transports et des télécommunications, étape déterminante, et rappelé que leur libéralisation facilitait le développement en général.

Le rôle central joué par la BEI dans le développement économique de la région a bien sûr été mentionné. Le ministre roumain a salué l'accroissement du nombre de projets pour lesquels la coopération avec des institutions spécialisées comme la BEI était extrêmement utile. Les représentants du groupe de la BEI ont insisté sur la nécessité de développer les activités dans la région, grâce à des efforts de coopération avec l'ensemble des institutions européennes. M. Carpenter a présenté une série d'importantes initiatives lancées conjointement avec la Commission européenne, et notamment le Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité, dont les instruments financiers relèveront du FEI à l'entrée en vigueur du programme en janvier 2007. En particulier, il a décrit l'initiative JEREMIE, qui permet de transformer une partie des aides

## Signatures

*Au cours du Forum, la BEI a signé plusieurs prêts en faveur du développement de l'Europe du Sud-Est. Parmi les six opérations conclues à Athènes figuraient deux lignes de crédit à l'appui des PME, lesquelles représentent l'un des cinq objectifs prioritaires de l'action de la BEI au sein de l'UE. La banque roumaine Bancpost s'est vu accorder un prêt de 20 millions d'EUR et Geniki Bank, une banque grecque, un financement de 40 millions d'EUR. Une autre ligne de crédit de 50 millions d'EUR, spécialement destinée à des projets d'infrastructure, a été consentie à EFG Bank, une banque grecque également. La BEI a de plus autorisé l'octroi de deux concours pour l'extension et la réhabilitation des réseaux de métro à Bucarest, en Roumanie (60 millions d'EUR), et à Athènes, en Grèce (850 millions d'EUR), ainsi qu'un financement de 100 millions d'EUR pour la modernisation du réseau d'assainissement de Limassol (Chypre). Le capital humain – et en particulier les secteurs de la santé et de l'éducation – constitue l'une des priorités d'investissement de la BEI. Pour la Banque, il s'agit là d'un domaine d'activité en pleine expansion et, à ce titre, la signature d'un prêt de 200 millions d'EUR pour le financement d'une série de projets relatifs à l'éducation en Grèce revêt une grande importance pour ce qui est de l'action de la Banque en Europe du Sud-Est.*



## Signature d'un protocole d'accord avec la Roumanie

Profitant de la présence de M. Sebastian Vladescu, ministre roumain des finances, qui a pris la parole au Forum organisé par la BEI les 19 et 20 octobre 2006 à Athènes, M. Philippe Maystadt, président de la BEI, a signé un **protocole d'accord** qui définit le cadre de référence pour l'aide qu'apportera la BEI au financement du futur programme d'investissement de la Roumanie. Les ressources seront accordées sur la base de propositions de projets spécifiques, mais l'accord indique que les montants fournis par la BEI pourraient atteindre 1 milliard d'EUR environ par an, avec possibilité d'ajustement selon l'évolution des besoins.

D'une manière générale, la coopération entre la Roumanie et la BEI se concentrera sur la réalisation des objectifs de développement suivants :

- élaborer des **dispositifs de cofinancement** spécialisés et de nouveaux mécanismes destinés à soutenir des investissements relevant du Fonds de cohésion et des Fonds structurels de l'UE ;
- coopérer étroitement aux fins de la **réalisation** des projets financés par la Banque, en s'appuyant sur l'expérience technique et sectorielle de cette dernière pour assurer une absorption efficace des subventions de l'UE. Il est prévu, notamment, que la BEI mettra à disposition, au titre de JASPERS, une équipe d'experts spécialisés pour préparer une sélection de projets à financer par le Fonds de cohésion et les Fonds structurels, figurant sur le plan d'action national ;
- améliorer les sources de financement en faveur des **PME**, grâce à l'initiative JEREMIE, qui bénéficie de la participation du FEI, la filiale de la BEI spécialisée dans le capital-risque et l'octroi de garanties ;
- financer des **investissements durables en milieu urbain** à l'aide de l'initiative JESSICA spécialement créée à cet effet ;
- prêter assistance aux pouvoirs publics et aux partenaires du secteur privé dans le montage et la réalisation de **projets de PPP**.

La BEI ouvrira prochainement un bureau à Bucarest ; il accueillera des représentants de la Banque et de l'initiative JASPERS. Il est également prévu d'ouvrir des bureaux de ce type à Vienne et Varsovie.

non remboursables allouées par le FEDER en produits financiers. Lors de sa présentation durant la Semaine des régions à Bruxelles, au début d'octobre, avec ses initiatives sœurs JASPERS et JESSICA, cet instrument en faveur de la croissance régionale a suscité l'intérêt des représentants des régions (voir l'article page 8).

M. Thomas Hackett a brossé un tableau détaillé de l'activité que la BEI devrait déployer à l'avenir pour relever les défis d'un nouvel élargissement en faveur de la Croatie, de la Turquie et peut-être des Balkans occidentaux. L'activité croissante de la Banque dans la région a été présentée comme un complément aux aides de l'UE, apportant les financements nécessaires pour mettre en place les infrastructures de base et développer les PME.

### Conclusion

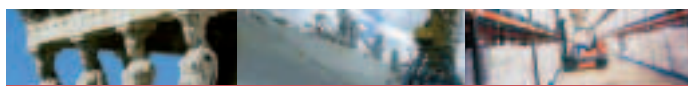
Le ministre grec des finances, M. Alogoskoufis, a clôturé le Forum d'Athènes en proposant de partager les enseignements que son pays a pu tirer de sa propre expérience pour aider ses voisins à avancer sur la voie qui mène à l'adhésion. Résumant l'avis de l'ensemble des participants, M. Alogoskoufis a salué les efforts de la BEI et l'a encouragée à étendre encore ses activités dans la région, en ces termes :

«La BEI n'est pas une banque de développement comme la Banque mondiale, ni une banque destinée à soutenir la transition, comme la BERD. La BEI a pour vocation de promouvoir l'intégration, qui est notre objectif commun au sein de l'UE et au niveau de l'économie mondiale en général.» □

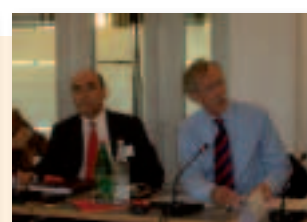
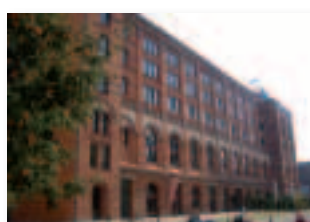


Le ministre grec des finances, M. Alogoskoufis, a clôturé le Forum d'Athènes en proposant de partager les enseignements que son pays a pu tirer de sa propre expérience pour aider ses voisins à avancer sur la voie de l'adhésion.

Úna Clifford  
Département  
Communication et information



# Rencontre entre la BEI et les organisations de la société civile



*Dans le cadre de son dialogue avec les organisations de la société civile (OSC), la BEI organisait, le 26 octobre 2006 à Berlin, un séminaire à l'intention des OSC. Des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) internationales et d'organisations allemandes ou de pays de l'Europe du Nord-Est participaient également à cette rencontre.*

Ce séminaire s'inscrivait dans une série de réunions organisées à l'échelle régionale avec les ONG et les autres OSC, qui ont lieu en moyenne deux fois par an depuis 2001. L'ordre du jour de ces rencontres est établi en collaboration avec les OSC intéressées. Pour le séminaire de Berlin, il comportait trois sessions portant sur les thèmes suivants : la responsabilité d'entreprise, l'environnement et les changements climatiques, l'énergie et les changements climatiques.

Le séminaire était présidé par M. Simon Brooks, vice-président de la BEI. M. Dietrich Jahn, responsable de la direction chargée des aspects financiers des politiques communautaires au ministère allemand des finances, a prononcé l'allocution d'ouverture au nom de M. Carsten Pillath, membre du Conseil d'administration de la BEI pour l'Allemagne. Pour chacune des trois sessions, les discussions ont été ouvertes par des intervenants de la BEI et des OSC. Se sont ainsi exprimés des orateurs issus des OSC suivantes: Transparency International

et Campagna per la Reforma della Banca Mondiale (sur la responsabilité d'entreprise), WWF-bureau de Berlin (sur l'environnement et les changements climatiques) et CEE Bankwatch Network (sur l'énergie et les changements climatiques).

Au cours de ces discussions, les OSC ont particulièrement évoqué la mise en œuvre de la politique de la BEI en matière d'environnement, ainsi que la prochaine consultation du public sur la politique environnementale et sociale intégrée dont entend se doter la BEI. M. Simon Brooks a confirmé l'intention de la Banque de lancer, très probablement à la fin de 2007, une consultation publique sur sa politique environnementale et sociale. Les délégués des OSC se sont également montrés particulièrement intéressés par le Cadre

d'évaluation de l'impact sur le développement qu'a mis au point la BEI et ont appelé cette dernière à en étendre l'application à des régions autres que les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

Dans son allocution finale, M. Simon Brooks, vice-président de la BEI, s'est dit intéressé à poursuivre les discussions avec les OSC. Il s'est réjoui de l'équilibre obtenu entre les points de vue en présence et a souligné la nécessité, pour la BEI et les OSC, de consolider cet équilibre. Il a engagé ces dernières à maintenir leur pression sur la Banque. « Nous ne sommes peut-être pas toujours d'accord sur tout, mais la BEI tire profit des défis que lui lancent les OSC ; ces exercices imposés nous aident à mieux faire notre travail », a-t-il ajouté. □

*Matilde Del Valle, Unité Société civile  
Département Communication et information*

<sup>1</sup> Utilisé par la BEI pour évaluer l'impact sur le développement des projets qu'elle finance, cet outil est actuellement en phase pilote et ne s'applique que dans les pays ACP.

# La BEI rencontre les régions à Bruxelles

*Ces quatre dernières années, la Banque européenne d'investissement n'a jamais manqué le rendez-vous des Journées Portes ouvertes régionales, l'événement majeur de la Semaine européenne des régions et des villes qui est organisée par le Comité des régions. Plus de 130 régions - réparties en quatorze groupes représentant 20 États membres, un pays adhérent, un pays candidat et deux pays non membres de l'UE - ont participé à l'édition de cette année.*



La participation active de la BEI à cet événement est essentielle dans la mesure où celle-ci s'est engagée à consacrer aux régions assistées les trois quarts des prêts qu'elle accorde dans l'UE. De surcroît, sa présence a revêtu une importance toute particulière cette année. En effet, le groupe BEI, en collaboration avec la Commission et d'autres institutions de financement internationales, a joué un rôle déterminant dans la mise au point de trois initiatives majeures – JASPERS, JEREMIE et JESSICA –, qui auront pour vocation principale d'aider les États membres de l'UE à utiliser de manière plus efficace et plus rationnelle les fonds qui leur seront accordés par l'Union européenne au cours de la période 2007-2013, conformément aux priorités fixées par l'UE en matière de cohésion et de convergence régionales.

Durant la période de sept ans qui débutera le 1er janvier 2007, plus de 300 milliards d'EUR seront accordés à l'appui de la réalisation des objectifs de convergence et de compétitivité régionale de l'UE. Pour la première fois, le budget de l'UE destiné à soutenir le développement régional (environ 36 % des dépenses totales de l'UE) dépassera donc celui consacré à la politique agricole commune. Étant donné que les projets bénéficiant d'aides non remboursables de l'UE seront également financés à partir d'autres sources, on estime que le

montant total des investissements réalisés dans les régions pour lesquelles l'objectif absolu de convergence représente une priorité absolue s'élèvera à quelque 500 milliards d'EUR. Dans ce contexte, les Journées Portes ouvertes ont été instaurées dans le but de proposer aux représentants des collectivités régionales de l'UE un lieu d'échange très utile leur permettant de s'informer sur la manière d'exploiter au mieux les ressources mises à disposition des régions.

L'édition 2006 de la Semaine européenne des régions et des villes a débuté par une table ronde organisée au Musée royal d'art et d'histoire de Bruxelles, le 9 octobre dernier. La séance d'ouverture, intitulée « Comment mieux organiser les partenariats public-privé (PPP) ? », a porté sur le thème du développement régional au travers de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de Lisbonne, et notamment d'un recours accru aux PPP. Cette présentation a été suivie de débats animés auxquels ont participé le président de la Commission européenne, M. José Manuel Barroso, la commissaire européenne chargée de la politique régionale, Mme Danuta Hübner, un vice-président de la BEI, M. Ivan Pilip, le président du Comité des régions, M. Michel Delebarre, le ministre finlandais des affaires régionales et municipales, M. Hannes Manninen, le secrétaire général de l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE), M. Phi-

lippe De Buck, et l'ancien commissaire européen chargé de la concurrence, M. Mario Monti. Dans son intervention, M. Pilip a, pour sa part, souligné que malgré tous les aspects positifs qu'ils présentent, les PPP ne peuvent pas être considérés comme une panacée et qu'il faut donc y recourir avec prudence, en procédant à une évaluation individuelle de chaque projet susceptible de se prêter à ce mode de financement innovant.

Les présentations relatives aux initiatives précitées, surnommées les « trois J » (JASPERS, JEREMIE et JESSICA), ont figuré parmi les séminaires les plus fréquentés lors de la deuxième journée des Portes ouvertes. Dans le cadre du séminaire consacré à Jaspers (Joint Assistance to Support Projects in European Regions – assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes), MM. Patrick Walsh (chef de l'unité Jaspers, BEI), Brendan Smyth (DG Politique régionale, Commission européenne) et Gerald Muscat (BERD) ont expliqué les modalités de fonctionnement de cette nouvelle initiative conjointe. JASPERS servira à fournir une assistance technique à la conception et à l'élaboration de projets d'investissement dans l'optique de renforcer leurs chances d'obtenir rapidement des aides de l'UE. Des représentants de diverses autorités d'Europe centrale ont été informés sur les différents types d'investissement pouvant bénéficier d'une assistance



au titre de cette initiative, laquelle devrait être pleinement opérationnelle en 2007, et ce non seulement depuis le siège de la BEI à Luxembourg, mais également depuis les bureaux régionaux que cette dernière a ouverts à Vienne (pour les projets situés dans les nouveaux États membres voisins), à Varsovie (pour les opérations en Pologne et dans les États baltes) et à Bucarest (pour une assistance à la Roumanie et à la Bulgarie). À ce jour, des plans d'action pour 2006 ont été signés avec les autorités nationales des États membres concernés (les dix nouveaux États membres ainsi que la Bulgarie et la Roumanie, qui intégreront l'UE au 1er janvier 2007) ; 93 projets sont ainsi visés, principalement dans les secteurs des transports et des infrastructures énergétiques et environnementales, pour un montant total de quelque 20 milliards d'EUR.

M. Marc Schublin (Fonds européen d'investissement) et M. George Kolivas (DG Politique régionale, Commission européenne) ont, quant à eux, présenté l'initiative JEREMIE (*Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises* – Ressources européennes conjointes pour les microentreprises et les PME). Destiné aux participants intéressés par le soutien au secteur des PME, cet exposé visait à faire le point sur l'état d'avancement de cette initiative conjointe de la BEI et de la Commission. L'objectif de JEREMIE est d'accroître la disponibilité de financements pour les micro-entreprises et les PME en Europe. Une fois opérationnel, le dispositif permettra aux États membres et aux régions d'utiliser une partie des ressources qui leur reviennent au titre des Fonds structurels pour les transformer en un éventail d'instruments financiers spécialement conçus pour soutenir cet important secteur de leur économie.

Les possibilités de financement de projets situés dans des zones urbaines ont été présentées dans le cadre du séminaire relatif à l'initiative JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas* – soutien européen commun à l'investissement durable en milieu urbain). Cette initiative, fruit de la coopération entre la BEI, la Commission européenne et la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), permettra aux autorités nationales qui gèrent les Fonds structurels d'utiliser les dotations obtenues au titre de ces Fonds pour mobiliser des ressources supplémentaires sous la forme de prêts, afin de soutenir des partenariats public-privé et d'autres projets

d'aménagement urbain dans les régions de l'UE. En outre, elle fournira une expertise financière et offrira un savoir-faire en matière de gestion émanant d'institutions spécialisées (BEI, CEB et autres institutions de financement internationales).

Les représentants de la BEI ont fait part de l'expérience et du savoir-faire qu'ils ont accumulés dans le cadre du financement de la mise en œuvre de la politique de cohésion de l'UE en coopération avec la Commission et d'autres institutions de financement internationales au cours d'un séminaire auquel ont participé MM. Tom Barrett, Kim

Kreilgaard et Tilman Seibert. Par ailleurs, M. Krzysztof Szyszko a évoqué la possibilité qu'offre la BEI de financer des projets réalisés par des collectivités locales et de combiner ses prêts avec des aides non remboursables de l'UE pour aider les villes et les collectivités locales à parvenir à un développement urbain durable et à rehausser la qualité de vie de leurs habitants.

Pour la deuxième année consécutive, la BEI a également tenu un stand lors de ces Journées Portes ouvertes, ce qui a constitué une source d'information utile pour les régions. □

*Patrick Walsh, Chef de l'unité JASPERS  
et Dušan Ondrejčka,  
Département Communication et information*



# JEREMIE : premier anniversaire et perspectives d'avenir

*Daniela Feltes  
Chargée de projets junior,  
équipe JEREMIE*



*JEREMIE (« Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises ») est une initiative de la Commission européenne (direction générale de la politique régionale – DG REGIO) associant le FEI et la BEI, dont l'objectif est de promouvoir l'accès des PME à des produits de financement et d'ingénierie financière dans les États membres et les régions de l'UE.*

Le dispositif JEREMIE vise à promouvoir l'accès aux financements et à l'innovation dans le cadre de la politique de cohésion qui couvre la période 2007-2013. Les ressources (principalement des aides non remboursables) consacrées par le Fonds européen de développement régional (FEDER) à l'ingénierie financière lors de la période de programmation précédente (2001-2006) ont donné de médiocres résultats en ce qui concerne les sommes engagées. Pour la Commission européenne, cette approche ne cadre pas parfaitement avec les objectifs de la stratégie de Lisbonne.

Dans le cadre de l'initiative JEREMIE, qui a été lancée en octobre 2005, les autorités

nationales et régionales pourront choisir de mobiliser les ressources du FEDER sous la forme d'instruments financiers de type renouvelable et en rapport avec le marché, tels que des prises de participation ou des investissements en capital-risque, des prêts et des garanties, plutôt que sous la forme d'aides non remboursables. Le dispositif JEREMIE, qui est sur le point de devenir opérationnel, fonctionnera comme une « boîte à outils » : ces instruments financiers seront mis en place au bénéfice des PME à l'aide des ressources du FEDER, qui seront détenues et gérées par un Fonds de participation pour le compte des autorités nationales et régionales concernées. La

Slovaquie et la Grèce ont déjà conclu un accord préliminaire de gestion avec le FEI. La feuille de route du FEI pour les opérations relevant de JEREMIE se précisera dans le courant du premier trimestre de 2007, lorsque les États membres seront effectivement tenus de se prononcer sur l'affectation des ressources mises à leur disposition dans le cadre des Fonds structurels tandis qu'ils mettront la dernière main à leurs programmes opérationnels.

## **2007 : de la préparation à la mise en œuvre**

Pendant la phase de préparation du dispositif JEREMIE (2006-2007), le FEI est mandaté

par la DG REGIO pour évaluer l'écart existant entre l'offre et la demande de produits d'ingénierie financière dans tous les États membres de l'UE et dans les pays adhérents et en voie d'adhésion, et pour proposer des mesures à prendre afin de remédier aux carences financières et aux lacunes du marché. La DG REGIO ainsi que les autorités nationales et régionales se baseront sur l'évaluation faite par le FEI pour identifier les besoins de produits financiers et finaliser les programmes opérationnels nationaux en vue de l'utilisation des ressources des Fonds structurels de l'UE au cours de la période 2007-2013.

À partir de janvier 2007, le dispositif JEREMIE entrera progressivement dans sa phase de mise en œuvre. Tout d'abord, les autorités nationales ou régionales de gestion des programmes opérationnels devront décider si elles adoptent le système JEREMIE pour la mise en œuvre de leurs actions d'ingénierie financière et quelle part des ressources du FEDER elles affectent à leur Fonds de participation JEREMIE. Elles devront ensuite désigner l'administrateur du Fonds de participation JEREMIE à l'issue d'une procédure d'appel d'offres public. Cette procédure pourra être évitée si elles attribuent directement au FEI la gestion de ce Fonds. Un organisme national ne pourra être désigné comme gestionnaire du Fonds de participation sans passer par une procédure d'appel d'offres que si la législation nationale prévoit cette dérogation par rapport à la procédure d'appel d'offres public. En particulier, dans les cas où le FEI sera choisi pour gérer le Fonds de participation, il serait éventuellement possible que la BEI aide à financer la contribution nationale qui doit être versée pour bénéficier des Fonds structurels. Cette contribution nationale varie entre 15 % et 50 %, en fonction du niveau de développement régional.

Le responsable du Fonds de participation JEREMIE gèrera les ressources du FEDER pour le compte de l'État membre ou de la région concernés. Il mettra sur pied et recommandera des opérations et organisera leur suivi, etc. La souplesse des instruments JEREMIE est optimale, puisque le gérant du Fonds de participation sera en mesure de mettre en œuvre divers produits financiers allant de l'apport de fonds propres et de quasi-fonds propres au capital-risque, en passant par des prêts, des garanties et des microfinancements en faveur des PME dans les régions bénéficiaires. Il sera possible de réaffecter les ressources d'un instrument financier à un autre, en fonction de la demande effective. En raison de la nature renouvelable de ces instruments, les ressources JEREMIE investies deviendront disponibles, lors de leur

remboursement, pour d'autres opérations de financement de PME.

De par leur nature, ces instruments financiers sont censés démultiplier les fonds gérés. Outre leur contribution directe, ces instruments renforceront la capacité des PME de mobiliser des ressources supplémentaires. De plus, la gestion professionnelle des fonds JEREMIE devrait

inciter le secteur financier européen, les banques et les investisseurs à co-investir dans le Fonds de participation ou à accorder des prêts aux intermédiaires financiers soutenus par le dispositif JEREMIE. C'est particulièrement vrai pour la BEI, par exemple lorsque les ressources JEREMIE pourraient servir à couvrir le risque afférent à la tranche subordonnée dans des opérations de garantie. □

## M. Marc Schublin, chef de l'équipe JEREMIE au sein du FEI, répond à nos questions.



*À quel titre le dispositif JEREMIE représente-t-il un pas en avant par rapport au système actuel de mise en œuvre de mesures d'ingénierie financière via les Fonds structurels de l'UE ?*

Tout d'abord, la nature spécifique de ces mesures financières est clairement énoncée dans la nouvelle réglementation de juillet 2006 sur les Fonds structurels de l'UE. Leur mise en œuvre se démarque des règles générales, qui avaient été conçues pour les aides non remboursables provenant du budget communautaire. Le dispositif JEREMIE bénéficie d'un traitement spécial, à l'instar du dispositif JESSICA, étant donné qu'il fait intervenir des produits financiers renouvelables. Ensuite, le Groupe BEI se voit également accorder un traitement spécial puisque le recours au FEI ou à la BEI comme gestionnaire constitue en soi un changement d'orientation par rapport à la directive sur la passation des marchés publics. En bref, un organisme national gestionnaire de ressources provenant du FEDER peut faire directement appel au FEI, en dehors de toute procédure d'appel d'offres, pour gérer les actions qu'il entend mener en faveur des PME. Il s'agit là d'une avancée très importante. La Commission européenne a proposé ce mécanisme parce que l'ingénierie financière a produit des résultats décevants par le passé ; et, compte tenu de la perspective patente d'une diminution des ressources budgétaires affectées à la politique régionale au-delà de 2013, il était temps d'abandonner l'approche des investissements à coûts non récupérables.

*Le financement public des actions menées en faveur des PME est-il réellement nécessaire dans le cadre de la politique de cohésion ?*

Plus que jamais ! L'on constate en effet des disparités criantes en matière d'accès aux financements, des besoins importants qui ne sont absolument pas satisfaits, même dans les États membres de l'UE dont on estime qu'ils sont les plus avancés. Le FEDER souhaite assumer davantage le risque lié aux PME et à l'innovation, et ce dans le souci d'une plus grande efficacité ; cela cadre parfaitement avec le rôle qui est le nôtre.

*Quels montants sont en jeu ?*

Pour les Fonds structurels de l'UE, plus de 300 milliards d'EUR entre 2007 et 2013. La Commission européenne recommande qu'environ 5 % de cette enveloppe soient consacrés à l'ingénierie financière et aux PME. C'est une avancée considérable par rapport au modeste 1 % de la période 2001-2006, d'autant plus qu'une petite partie seulement de ces fonds était réellement utilisée.

*Quel est l'objectif de l'évaluation que mène actuellement le FEI ?*

Cette évaluation constituera le fondement de l'action à venir. Il nous faut identifier les lacunes du marché et faire des recommandations. Il s'agit d'un exercice de la plus haute importance, premièrement parce que notre analyse servira à déterminer les priorités



des États membres de l'UE en matière de financements (ces priorités figureront dans les programmes opérationnels soumis à la Commission européenne) et ensuite parce qu'elle servira à justifier l'utilisation des deniers publics, comme l'exige la réglementation communautaire sur les aides d'État. Une telle évaluation de ce type de besoins menée à l'échelle de l'Europe est sans précédent. C'est un exercice particulièrement difficile mais également fascinant, qui nous permettra de recenser les systèmes de financement existants et d'identifier les priorités stratégiques des États membres de l'UE pour les sept années à venir.

#### *Et quelles sont ces priorités ?*

Pour l'essentiel : dans l'UE à 15, le transfert technologique et le microcrédit ; dans les nouveaux États membres, le capital-risque et le financement de l'innovation.

#### *Au-delà de cette évaluation, quel sera le rôle du FEI ? Pouvons-nous réellement escompter qu'il devienne le gérant du Fonds de participation JEREMIE pour le compte des États membres de l'UE ?*

Les États membres de l'UE doivent tout d'abord accepter sur une base volontaire le dispositif JEREMIE et renoncer à l'ancien système, qui repose sur une gestion directe et une approche individualisant chaque projet. En d'autres termes, ils doivent d'abord accepter de confier la gestion de leurs ressources financières à un Fonds de participation JEREMIE. Une fois qu'ils auront accepté ce principe, il sera temps de proposer les services du FEI dans ce rôle.

#### *De quels services s'agira-t-il ?*

Le savoir-faire d'une institution qui est présente sur l'ensemble du territoire européen dans le domaine des garanties, de la titrisation et du capital-risque ; les relations étroites et directes que le FEI entretient avec la BEI et la Commission européenne ; des outils de suivi adaptés à l'ingénierie financière ; et la bonne connaissance des procédures communautaires en matière de contrôle. Ces arguments influenceront les États membres et les régions de l'UE dans leur choix. La Slovaquie et la Grèce ont déjà conclu un accord préliminaire de gestion avec le FEI. La feuille de route du FEI pour les opérations relevant de JEREMIE se précisera dans le courant du premier trimestre de 2007, lorsque les États membres seront effectivement tenus de se prononcer sur l'affectation des ressources mises à leur disposition dans le cadre des Fonds structurels tandis qu'ils mettront la dernière main à leurs programmes opérationnels. Le système devrait être opérationnel à partir de septembre 2007, c'est-à-dire que les premiers Fonds de participation JEREMIE financés par le FEDER et les contributions nationales entreront alors en action.

#### *Cet engagement, parfois pris au niveau régional, représentera-t-il un changement de cap dans les activités du FEI ?*

Certainement ! Il s'agit d'une nouvelle étape dans l'histoire du FEI, qui est une institution encore jeune et réactive, en pleine expansion. Le dispositif JEREMIE ne remplacera pas d'autres produits du FEI, comme les garanties et les fonds de capital-risque. De nombreuses complémentarités se mettront certainement en place. JEREMIE permettra en fait de développer un marché dont les acteurs pourront à terme bénéficier des produits plus classiques du Fonds.

#### *Qu'en est-il des complémentarités avec la BEI ?*

Elles seront nombreuses sur le plan du cofinancement. La couverture des risques qu'apporte le dispositif JEREMIE sera extrêmement utile pour mettre en place les instruments structurés que la BEI souhaite de plus en plus offrir à un niveau régional.

#### *Dans quelle mesure s'agit-il d'une initiative novatrice pour le Groupe BEI ?*

JEREMIE est une initiative éminemment novatrice en ce sens que, à l'instar de ses « collègues » JASPERS et JESSICA, il fait du Groupe BEI, jusqu'ici fournisseur de produits financiers, un prestataire de services. Nous n'avons pas de ressources supplémentaires à investir ou à vendre, si ce n'est la perspective de cofinancements avec le FEI ou la BEI, ce qui est très difficile à quantifier. Nous devons convaincre les États souverains de nous confier la gestion de ressources qui relèvent de leur budget national en échange de notre savoir-faire et de notre valeur ajoutée. C'est un fait sans précédent dans l'histoire du Groupe BEI. Cette initiative cadre parfaitement bien avec le concept de « banque publique au service des politiques de l'UE » qui suppose un engagement franc en faveur des politiques de l'UE. La cohésion figure au deuxième rang des politiques communautaires. Le dispositif JEREMIE couvre le développement régional, les PME, l'innovation : il est au cœur de la nouvelle stratégie du Groupe BEI.



# MM. Da Silva Costa et Kollatz-Ahnen, nouveaux membres du Comité de direction



**M**M. Carlos Da Silva Costa et Matthias Kollatz-Ahnen sont entrés au Comité de direction de la Banque européenne d'investissement en qualité de vice-présidents. M. Da Silva Costa a été désigné par les gouvernements portugais et espagnol pour remplacer Mme Isabel Martín Castellá. M. Kollatz-Ahnen a, quant à lui, été choisi par le gouvernement allemand pour succéder à M. Wolfgang Roth.

Les deux nouveaux vice-présidents font partie d'une équipe de neuf personnes. Le président et les huit vice-présidents qui la composent sont nommés par le Conseil des gouverneurs de la BEI – les 25 ministres des finances des États membres de l'UE.

M. Da Silva Costa, ancien membre du conseil d'administration et ancien directeur général de la Caixa Geral de Depósitos, a commencé sa carrière comme professeur à la Faculté

d'économie de Porto et a dirigé, de 1982 jusqu'à la fin de 1985, le département de recherche macroéconomique sur l'économie portugaise du Banco Português do Atlântico. Du début de 1986 à la fin de 1992, il a été à la tête de l'équipe des conseillers économiques et financiers à la représentation permanente du Portugal auprès des Communautés européennes. À ce titre, il était membre de la délégation portugaise pour l'Union économique et monétaire et chef de l'équipe technique directement responsable des négociations relatives aux premier et deuxième «paquets Delors». Il a également conduit la délégation portugaise lors des réunions qui ont abouti à la création de la BERD. De 1993 à 1999, il a occupé le poste de chef du cabinet du commissaire chargé des pays ACP. À titre personnel, il a également été membre du Haut Conseil pour la réforme du système financier portugais, membre non exécutif du conseil d'administration de l'Institut national

de la statistique du Portugal et membre du conseil d'administration de l'ABE (Association bancaire pour l'euro). De 2000 à 2004, il a exercé les fonctions de directeur général de Millennium bcp – la plus grande banque privée du Portugal – et avait notamment la responsabilité du département international puis du département investisseurs institutionnels.

À partir de 2004, il a occupé différents postes dans un certain nombre de groupes bancaires (administrateur de la Caixa Geral de Depósitos, la première banque et le premier groupe financier du Portugal ; président du conseil d'administration de la Caixa Geral de Aposentações ; président de Banco Nacional Ultramarino de Macao et président de Banco Caixa Geral en Espagne). Par ailleurs, il est, depuis 2005, vice-président de MANUFUTURE, une plate-forme européenne de réflexion et de conseil sur l'avenir des industries manufacturières en Europe. De 1986 à 2000, il a été professeur d'études européennes de troisième cycle à l'Université catholique de Porto. À l'heure actuelle, il intervient en qualité de professeur titulaire invité à l'Université d'Aveiro, dans le département d'économie, de gestion et d'ingénierie.

M. Da Silva Costa est diplômé de la faculté d'économie de l'Université de Porto et il a fait des études de troisième cycle à l'université de la Sorbonne (Paris) et à l'INSEAD.

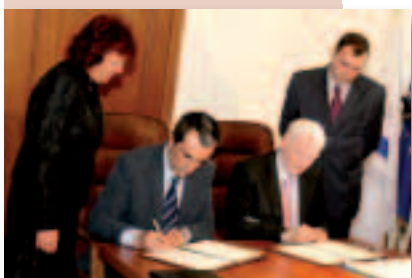
M. Matthias Kollatz-Ahnen, ancien directeur de la Banque d'investissement de Hesse (In- ➔

vestitionsbank Hessen - IBH) et ancien membre du directoire de la Landestreuhandstelle Hessen (LTH), a commencé sa carrière en 1988 en qualité de consultant ; plus tard, il est devenu directeur du forum scientifique pour la démocratie sociale, dont le siège est à Bonn. En 1991, il a été nommé chef de cabinet du ministre du développement régional, du logement, de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement du Land de Hesse. En 1995, il a été nommé chef-adjoint du département chargé des bâtiments, de l'urbanisme et du logement au ministère de l'économie, du transport et du développement rural de ce même Land de Hesse. En 1996, il a rejoint

la Helaba (Landesbank Hessen-Thürigen) en qualité de directeur de département de la LTH, l'agence de développement régional de Hesse-Thuringe et de responsable des questions de réglementation et de traitement des données. Trois ans plus tard, il a été nommé directeur de division adjoint au sein de la LTH. En mars 2000, il est devenu membre du directoire de IBH où il était responsable du département des prêts et a organisé la mise en œuvre des programmes opérationnels pour les fonds communautaires européens. En juin 2000, il a été nommé directeur de la Helaba, responsable de la coordination des opérations de financement du développe-

ment en Thuringe, et directeur associé de la Thüringer Aufbaubank (TAB), la banque de développement de Thuringe. En 2004, il est entré au conseil de surveillance de la filiale de la TAB spécialisée dans la gestion des investissements.

M. Kollatz-Ahnen est diplômé en physique de l'université technique de Darmstadt et possède également un diplôme d'économie et un doctorat de génie civil de l'université technique de Berlin. □



# La BEI et la Bulgarie signent un accord de coopération

*Quelques jours après que la Commission a donné le feu vert à l'adhésion de la Bulgarie à l'UE le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la BEI a conclu avec ce pays un protocole d'accord. Signé le 5 octobre 2006 par M. Philippe Maystadt, président de la BEI, et M. Plamen Oresharski, ministre bulgare des finances, ce texte met en place un cadre de référence pour le financement par la BEI, à hauteur d'un montant compris entre 500 et 700 millions d'EUR par an au cours de la période 2007-2013, de programmes d'investissement de la Bulgarie dans le secteur des infrastructures.*

*Daniela Sacchi-Cremmer  
Département Communication et information*

Les activités de la Banque dans ce pays seront axées sur la réalisation des objectifs suivants :

- améliorer et moderniser les infrastructures de base dans les secteurs des transports et de l'environnement, en combinaison avec des subventions de l'UE et des moyens provenant d'autres sources ;
- promouvoir et renforcer la croissance et le développement économiques en associant les financements de la BEI aux subventions de l'UE et aux ressources publiques et privées ;
- coopérer étroitement dans le cadre de la réalisation des projets financés par la Banque ; fournir assistance technique et savoir-faire pour une sélection de projets financés par le Fonds de cohésion et les Fonds structurels de l'UE et définis dans le plan d'action national mis en place dans le cadre du dispositif JASPERS ;
- aider les pouvoirs publics dans la mise en œuvre d'un programme national de PPP.

Les opérations de prêt de la BEI couvrent désormais l'ensemble des secteurs économiques clés du pays, qu'il s'agisse des infrastructures de base, des industries manufacturières ou encore des services, y compris le financement des petites et moyennes entreprises (PME) et des collectivités locales par l'intermédiaire d'institutions financières du pays.

Par le truchement de huit banques locales, la BEI a déjà accordé des prêts globaux totalisant plus de 180 millions d'EUR à l'appui des petites entreprises en Bulgarie. Les prêts globaux sont des lignes de crédit ouvertes à des intermédiaires financiers, à savoir des banques partenaires de la BEI qui, en prenant en charge les risques et en assurant elles-mêmes la gestion des opérations, rétrocèdent les fonds de la Banque à leurs propres conditions, lesquelles doivent toutefois refléter les modalités de prêt avantageuses accordées par la BEI.

La BEI utilise cet instrument financier pour soutenir des projets de petite et moyenne dimension qui nécessitent des investissements d'un montant total inférieur à 25 millions d'EUR.

La BEI a récemment renforcé son soutien aux PME bulgares en accordant un prêt global de 30 millions d'EUR à DSK Bank. Ce prêt servira

à améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises aux financements et à soutenir les projets d'infrastructure réalisés par des collectivités locales en Bulgarie.

Le concours de la BEI permettra à DSK Bank de distribuer jusqu'à 20 millions d'EUR de crédit à des PME clientes en les faisant profiter des conditions avantageuses que pratique la Banque. Une autre tranche de 10 millions d'EUR servira à financer des projets d'infrastructure, notamment ceux mis en œuvre par des collectivités locales. Ce montant sera complété par une aide non remboursable de 1,25 million d'EUR consentie par la Commission européenne au titre de son mécanisme de financement des collectivités locales. DSK Bank est le troisième partenaire bancaire en Bulgarie à participer à ce mécanisme qui vise à soutenir le développement des communes et des régions

bulgares au moyen d'aides communautaires non remboursables.

Dans le même ordre d'idées, en marge du Forum que la BEI a organisé les 19 et 20 octobre 2006 à Athènes, la Roumanie, représentée par M. Sebastian Vladescu, son ministre des finances, et la Banque européenne d'investissement, représentée par M. Philippe Maystadt, son président, ont signé un protocole d'accord, semblable à celui conclu avec la Bulgarie, qui définit le cadre de référence pour l'aide qu'apportera la BEI au financement du programme d'investissement roumain dans les années à venir. Si les ressources seront accordées sur la base de propositions de projets spécifiques, l'accord indique néanmoins que les montants fournis par la BEI pourraient atteindre 1 milliard d'EUR environ par an, avec possibilité d'ajustement selon que de besoin (voir également en page 6). □





# La BEI et le triangle de la connaissance

Cees Post  
Département Communication et information

*Les fondamentaux de l'économie de l'Union européenne connaissent actuellement une transformation rapide et radicale. Le socle de l'industrie manufacturière continue à se rétrécir, tandis que la croissance reposera à l'avenir de plus en plus sur les industries et les services à forte intensité de connaissances. Il en résulte que de plus en plus d'emplois requerront un niveau relativement élevé de compétences. On obtiendra cette évolution essentiellement au travers de l'enseignement et de la mise en valeur des connaissances issues de la recherche. En Europe, les universités constituent le sommet de la pyramide du système éducatif et sont des acteurs essentiels de la recherche-développement. Elles ont donc un rôle de premier plan à jouer dans la concrétisation de la stratégie de Lisbonne qui vise à faire de l'UE une économie compétitive fondée sur la connaissance.*

**P**our atteindre les objectifs fixés à Lisbonne, l'Europe doit renforcer les trois côtés du triangle de la connaissance que sont l'éducation, la recherche et l'innovation. La présence des universités sur ces trois fronts est indispensable. En investissant dans la modernisation et dans la qualité des universités, on investit directement dans l'avenir de l'Europe et des Européens. Actuellement, les pays de l'UE, comparativement à d'autres pays, les États-Unis notamment, investissent dans la recherche et l'enseignement supérieur une part beaucoup plus faible de leur PIB. Rien d'étonnant donc à ce que plusieurs études

récentes portant sur la recherche universitaire montrent que, en dehors de quelques exceptions au Royaume-Uni, relativement peu d'établissements européens figurent parmi les premières universités mondiales. L'Europe doit maintenant en outre faire face à un nouveau défi, celui de la montée en puissance rapide des universités asiatiques, tant publiques que privées. Une économie européenne compétitive passe par des universités compétitives et pour mettre en œuvre la stratégie de Lisbonne, il est indispensable de combler, dans ce domaine, un déficit de financement. C'est là qu'intervient la Banque européenne d'investissement.

Depuis le lancement, en 2000, de l'initiative Innovation 2010 visant à appuyer la stratégie de Lisbonne, la BEI a accordé plus de 40,5 milliards d'EUR de prêts en faveur d'investissements dans la recherche-développement et l'innovation, l'éducation et la formation, et les réseaux d'information et de communication. Sur cette même période, la part de ces prêts qui est allée à l'éducation et à la formation a totalisé près de 11 milliards d'EUR. Une portion importante de ce type de financement est consacrée à des investissements dans l'enseignement supérieur.



## Trois États membres – trois angles d’approche

Les décisions d’investissement dans ce secteur ne sont pas prises à Bruxelles ou à Luxembourg, mais par les universités elles-mêmes ou, au niveau national ou régional, par les autorités publiques compétentes en matière de sciences et d’éducation. En outre, la grande diversité des cultures, des économies et des traditions universitaires fait que la combinaison de financements publics et privés et la demande pour les prêts de la BEI varient d’un État membre à l’autre.

En Allemagne, par exemple, les financements de la BEI en faveur d’universités ont fortement progressé en 2006. Les universités de Mayence, Kaiserslautern, Tübingen et Fribourg, qui figurent toutes parmi les meilleures universités de recherche du pays, ont bénéficié au total de près de 900 millions d’EUR pour investir, principalement, dans la recherche fondamentale et dans la modernisation des installations destinées à la recherche. Dans ces quatre établissements, les fonds de la BEI servent à financer des investissements tant corporels qu’incorporels. À l’université de Fribourg, par exemple, qui a emprunté 260 millions d’EUR à la BEI, les investissements incorporels concernent la fraction des frais de personnel relative aux scientifiques qui se consacrent à la recherche de pointe. Les investissements corporels, quant à eux, portent sur la modernisation des installations de recherche - notamment le centre de biochimie et de recherche moléculaire de la cellule et le centre d’analyse des biosystèmes - et de la bibliothèque de l’université.

En Italie, la BEI a, ces dernières années, fortement accru son soutien aux investissements des universités, en signant, par exemple, pour quelque 300 millions d’EUR de prêts en 2005-2006. Ainsi, l’université de Venise investit dans la construction et la modernisation d’installations d’enseignement et de recherche à l’aide d’un prêt de la BEI de 50 millions d’EUR signé en 2006. Cette université est réputée pour la qualité de ses enseignants et de ses chercheurs dans les disciplines humanistes. Ses facultés d’économie, de langues étrangères, de littérature et de philosophie sont considérées comme de tout premier ordre dans le pays. Soit dit en passant, ce projet contribuera aussi à la préservation des sites de la ville de Venise classés au patrimoine mondial de l’humanité, puisqu’il prévoit la

renovation et le réaménagement d’un certain nombre de bâtiments et de zones historiques. Quelques années auparavant, les universités de Bologne et de Trente (cette dernière par le biais d’une émission obligataire innovante dont 20 millions d’EUR ont été souscrits par la BEI), ainsi que le Politecnico de Milan et celui de Turin avaient déjà demandé à la BEI de soutenir financièrement des investissements dont ces établissements universitaires étaient les bénéficiaires et qui contribuaient à la mise en œuvre du programme de Lisbonne.

En Pologne, la BEI a prêté 500 millions d’EUR par l’intermédiaire du ministère des finances afin de couvrir une partie des dépenses budgétaires de 2006 correspondant à des investissements dans les infrastructures et les équipements scientifiques et technologiques, aux coûts salariaux récurrents de chercheurs, employés par l’académie polonaise des sciences ou par des instituts publics de recherche, des universités publiques accréditées, des instituts universitaires de technologie et d’autres établissements du même type, ainsi qu’aux bourses de recherche pour des scientifiques. Contrairement à la tendance générale observée dans l’UE à 25, en Pologne, l’État reste le principal investisseur dans la recherche-développement, la part du secteur privé dans les dépenses totales de R-D déclinant depuis plusieurs années. Les entreprises étrangères, qui installent des usines de production en Pologne tout en maintenant généralement leurs unités de R-D auprès de la société mère, contribuent à ce phénomène. Les concours de la BEI ont

pour but d’aider le pays à inverser la tendance négative des dépenses annuelles en recherche-développement, en stabilisant puis en accroissant progressivement les investissements publics dans la R-D afin d’attirer la participation du secteur privé grâce à une amélioration des infrastructures scientifiques générales.

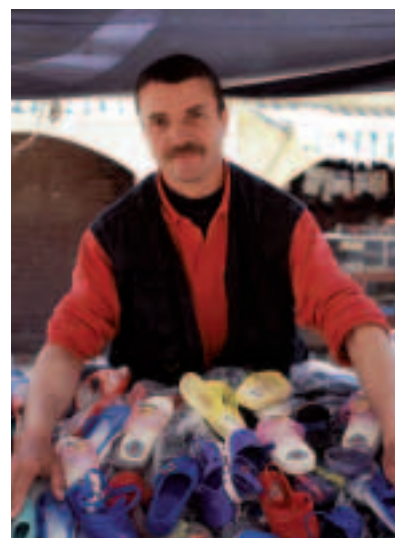
## Les universités : un secteur en mal de reconversion

Si la Banque européenne d’investissement finance ces projets, c’est parce que des universités excellentes et les activités de recherche et d’enseignement qu’elles abritent constituent un instrument important de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Mais, d’une certaine manière, les institutions universitaires sont aussi l’objet même de cette stratégie. Si l’on considère qu’elles constituent un secteur économique et social fondamental, engagé dans une compétition, au plan international, avec des institutions situées hors de l’UE pour attirer les meilleurs enseignants et chercheurs, les meilleurs étudiants et les meilleurs contrats de recherche, alors ce secteur a besoin de ressources pour se redéployer et se moderniser. L’Union européenne soutient déjà le processus de reconversion de secteurs tels que la sidérurgie et l’agriculture; désormais, elle est aussi confrontée au besoin urgent de moderniser son « industrie de la connaissance », c’est-à-dire notamment ses universités. La Banque européenne d’investissement prend sa part à ce processus par l’action qu’elle mène au titre de l’initiative Innovation 2010. □

M. Roberto Carneiro (à gauche), ancien ministre portugais de l’éducation et actuellement professeur à l’Université catholique portugaise, et M. Sauli Niinistö, vice-président de la BEI, lors de l’ouverture de l’atelier « Les universités européennes à la recherche de l’excellence ». Organisé conjointement par la BEI et le Journal européen de l’éducation, cet atelier s’est tenu le 17 novembre 2006 au siège de la BEI à Luxembourg.



# La BEI et le capital-investissement en Afrique du Nord et au Moyen-Orient : défis et potentialités



*Depuis vingt ans maintenant, dans le cadre de mandats spécifiques de l'Union européenne, la BEI met en œuvre des instruments de capital-investissement dans les pays partenaires méditerranéens (1). À l'heure actuelle, dans ces pays, elle travaille avec 84 contreparties, dont des entreprises dans lesquelles elle investit directement, des gestionnaires de fonds et des intermédiaires .*

Outre les prêts et les aides non remboursables liées à l'assistance technique qu'elle accorde, la FEMIP<sup>(2)</sup> contribue au développement du secteur privé en prenant des participations en fonds propres et en quasi-fonds propres dans des entreprises privées afin d'aider les pays partenaires méditerranéens (PPM) à accélérer leur modernisation économique et sociale. Ces activités de la FEMIP sont financées sur le budget de la Communauté européenne (200 millions d'EUR sur la période 2001-2006) et, dans une moindre mesure, par le Fonds fiduciaire de la FEMIP, qui a été créé en décembre 2004 (33,5 millions d'EUR).

## Le capital-investissement dans les pays partenaires méditerranéens

Actuellement, le portefeuille des activités de capital-investissement dans les pays partenaires méditerranéens totalise 380 millions d'EUR (si l'on considère les opérations signées), dont 22 investissements directs, 23 investissements dans des fonds et 669 co-investissements avec des institutions financières locales. Il s'agit là d'un volume d'activité tout à fait remarquable eu égard à la taille relativement modeste du marché du capital-investissement dans cette région. Pour ses co-investissements, la BEI cible en général des opérations de capital-investissement d'un montant limité qui, en raison de leur taille, ne seraient pas prises en compte par la plupart des fonds ou ne se prêtent pas à un investissement direct. Ces investissements sont réalisés en collaboration avec une institution financière locale qui joue le rôle d'intermédiaire. La BEI coopère également avec des institutions financières internationales et des institutions de financement du développement,

(<sup>1</sup>) Il s'agit des pays méditerranéens non membres de l'UE, à savoir: le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, l'Égypte, Gaza/Cisjordanie, Israël, la Jordanie, le Liban, la Syrie, la Turquie et, par le passé, Malte et Chypre. Pour une description détaillée des activités de la BEI dans les pays partenaires méditerranéens, consulter son site Web à l'adresse suivante: <http://www.eib.org/publications/publication.asp?publ=257>.

(<sup>2</sup>) Depuis octobre 2002, les opérations de la Banque européenne d'investissement dans les PPM sont regroupées au sein de la **Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP)**. La FEMIP a pour objet d'aider les PPM à relever les défis de leur modernisation économique et sociale d'une meilleure intégration régionale, notamment dans la perspective de la création d'une **union douanière avec l'Union européenne** à l'horizon 2010.

tant au niveau des stratégies que de la mise en œuvre d'investissements.

Les opérations de capital-investissement de la BEI ont notamment permis de créer de nouvelles entreprises et institutions financières performantes, de mettre en œuvre de manière rentable les projets d'entrepreneurs dynamiques et de restructurer dans de bonnes conditions des entreprises en difficulté par manque de financements ou de compétences en gestion. Des gestionnaires de fonds soutenus par la Banque il y a plusieurs années sont parvenus récemment à mettre en place une deuxième génération de fonds, et des entreprises et des institutions de microfinancement dans lesquelles elle avait investi ont pu bénéficier de crédits de banques commerciales.

Dans de nombreux cas, la présence de la BEI parmi les actionnaires ou les bailleurs de fonds a aussi constitué, pour les autres partenaires d'affaires des entreprises ayant bénéficié d'un investissement de la BEI ou pour les autorités locales, un signal positif qui a représenté pour les promoteurs un appui supplémentaire.

Malgré certaines réussites, le secteur du capital-investissement reste de taille modeste dans les pays partenaires méditerranéens : on estime qu'il est cinq à dix fois moins développé que celui des États membres de l'UE. Selon des données récentes, ces marchés « MENA » (Moyen-Orient et Afrique du Nord) suscitent peu d'intérêt et sont considérés comme très risqués par les investisseurs institutionnels étrangers à la région.

Cette situation contraste avec le potentiel de croissance et le volume de la demande, qui est trop importante dans ces pays pour être satisfaite par les seuls acteurs présents sur le marché actuellement, c'est-à-dire les capital-investisseurs locaux, les institutions de financement internationales, les institutions de développement et quelques autres investisseurs internationaux opérant dans la région.

Outre les conditions macroéconomiques, juridiques et réglementaires qui doivent être réunies, plusieurs obstacles identifiés à l'intérieur même du secteur du capital-investissement restent à lever.

## Déficit d'information sur les marchés locaux

Le manque d'informations des investisseurs étrangers sur ces marchés en général est certainement l'un des facteurs à l'origine de la faiblesse actuelle de l'activité d'investissement dans la région.

Les investisseurs doivent impérativement disposer d'informations sur les marchés pour pouvoir évaluer correctement les risques qu'ils vont prendre. Les professionnels du capital-investissement savent que des données de marché sont indispensables pour étalonner les performances. Or il n'y en a guère pour les marchés des pays partenaires méditerranéens. Les capital-investisseurs locaux devraient s'atteler ensemble à remédier à ce problème. Cependant, il est surprenant de constater que certains États de la région ne sont toujours pas notés par les agences internationales, alors qu'ils pourraient avoir atteint un niveau proche de celui de valeur d'investissement. Un effort vers plus de transparence est donc nécessaire au niveau des pays également.

À la BEI, le personnel opérationnel de la FEMIP s'emploie à améliorer la qualité du dispositif d'évaluation interne du risque et des informations enregistrées dans les bases de données, afin d'être en mesure d'analyser plus objectivement, sur la base de ces données, les risques liés aux opérations de capital-investissement. Ces efforts constants – en particulier s'ils sont appuyés par des efforts similaires au sein-même du secteur – faciliteront le processus de décision des investisseurs et donc l'affectation de ressources adéquates aux activités de capital-investissement dans la région.

## Évaluation, règles en matière d'information et gouvernance

Outre les informations macroéconomiques, l'évaluation correcte et la publication des résultats de la société bénéficiaire d'un investissement sont essentielles. Pour pouvoir établir sur la durée des comparaisons entre pays, ce qui est une nécessité pour les investisseurs internationaux, il faut qu'une méthode d'évaluation objective ait été utilisée. À cet égard, il est regrettable que les réglementations locales en matière de fonds et d'entreprises de capital-investissement ne soient pas toujours conformes aux meilleures pratiques internationales.

Désormais, la BEI demande systématiquement aux fonds de suivre les règles d'évaluation et d'information reconnues à l'échelle internationale. Les intermédiaires sont invités à faire de même. Bien que cela représente parfois un double effort car les entreprises doivent continuer, dans le même temps, à appliquer la législation et les réglementations locales, l'investissement en vaut la peine dans l'intérêt des associés commandités et commanditaires ainsi que du secteur dans son ensemble. Le cas échéant, la BEI fournit une assistance technique, financée sur les



ressources de la FEMIP destinées à ce type d'opération et consistant à affecter des experts internationaux auprès des gestionnaires des fonds en fonction des besoins.

La gouvernance est un autre sujet important pour l'activité de capital-investissement. Pour obtenir le soutien nécessaire des investisseurs et des États, le secteur doit adopter et respecter des pratiques adéquates, en abordant de manière responsable les problématiques managériales, sociales et environnementales auxquelles les gestionnaires de fonds de capital-investissement sont confrontés d'une manière générale et, en particulier, dans leurs relations avec les investisseurs et les co-investisseurs.

L'équipe FEMIP cherche à promouvoir l'adoption de pratiques appropriées et de normes de transparence élevées, notamment en introduisant des dispositions à cet effet dans la documentation juridique relative aux initiatives que la Banque finance. La bonne gouvernance accroît les avantages du capital-investissement pour la communauté, favorise l'adhésion et l'engagement des décideurs publics et privés à l'égard du secteur et offre une protection appréciable face aux risques.

### Qualité des contreparties

La performance des investissements dépend de la qualité des contreparties. Ce phénomène est typique dans le monde du capital-investissement, où l'on constate que la performance des fonds est en premier lieu liée à l'identité et la qualité du gestionnaire. La BEI soutient au travers d'investissements et, le cas échéant, d'une assistance techni-

que, non seulement des contreparties déjà bien établies mais aussi des contreparties de création récente qui offrent de bonnes perspectives, en particulier de nouvelles équipes indépendantes de capital-investisseurs. Elle accorde en outre une très grande importance à ce que des structures incitatives soient en place pour garantir l'équilibre voulu entre les intérêts des investisseurs et ceux des gérants de fonds, de manière à prévenir les risques d'aléa moral et d'antisélection.

Au niveau politique, la BEI soutient l'organisation de forums de discussion périodiques avec des ministres et des experts des pays partenaires méditerranéens afin d'examiner – et si possible de contribuer à résoudre – les difficultés d'ordre macroéconomique que rencontrent le secteur privé et le marché du capital-investissement.

S'agissant des investissements, l'activité de la Banque dans le domaine du capital-investissement a pour objectif principal d'identifier les besoins et de chercher à y répondre, ainsi que de faire progresser le secteur du capital-investissement dans les pays où il est relativement peu développé. À moyen terme, ce développement ne peut toutefois être durable que si les investisseurs et les parties concernées parviennent à dégager un rendement approprié.

### Conclusions et perspectives

La Banque européenne d'investissement, via la FEMIP, a fortement contribué à l'émergence du secteur du capital-investissement, toujours à l'état embryonnaire cependant, dans les pays partenaires méditerranéens. Les

conclusions récentes de la première analyse du portefeuille de fonds d'investissement de la FEMIP sont encourageantes. En général, les entreprises bénéficiaires ont un rythme de croissance supérieur à la croissance moyenne de l'économie locale, elles créent plus d'emplois que la moyenne, offrent de meilleures conditions de travail, sont plus innovantes et pratiquent plus volontiers la transparence en matière de gouvernance.

En dépit des signes positifs de croissance du marché du capital-investissement observés récemment dans les pays partenaires méditerranéens, il reste encore beaucoup à faire pour que ce segment du marché des financements joue pleinement son rôle au sein du système d'intermédiation financière, comme c'est le cas en Europe ou aux États-Unis. Ainsi, les normes de gouvernance et de transparence doivent être améliorées et la législation locale adaptée aux exigences du secteur. Le marché a besoin en plus grand nombre d'équipes indépendantes possédant les compétences et l'expérience adéquates. Enfin, il faut que les chefs d'entreprise locaux soient davantage au fait de l'intérêt que le capital-investissement peut présenter pour leur activité.

Une telle évolution nécessitera du temps et des efforts, et elle sera résolument appuyée par les « capitaux patients » qu'apporteront la BEI et quelques autres institutions financières internationales présentes dans les pays partenaires méditerranéens. La FEMIP, elle, va chercher à jouer un rôle de catalyseur afin d'attirer davantage de fonds vers ce type de financement et d'en renforcer la visibilité. □

*Daniela Sacchi-Cremmer, Département Communication et information  
et Jean-Christophe Laloux, Chef de la division Opérations spécialisées*

### Les investissements sur capitaux à risques de la FEMIP depuis le début de 2006 totalisent 50 millions d'EUR.

Cette année, la FEMIP a investi 10 millions d'EUR dans chacun des quatre fonds régionaux multisectoriels suivants : le **Fonds Euromena** établi à Beyrouth, le **Fonds Maghreb Private Equity II**, qui opère sur place, le **fonds Euromed**, qui opère à partir de l'Italie, et le **Fonds SGAM AI Kantara**, premier fonds de ce type du groupe Société générale.

La FEMIP a aussi investi 8,5 millions d'EUR dans le **Fonds Horus Food and Agribusiness**, spécialisé dans le secteur agroalimentaire égyptien.

En Tunisie, la FEMIP a investi 1 million d'EUR dans cinq **PME** et 1 million d'EUR dans **Enda**, une institution de microfinancement indépendante (en complément de l'assistance technique qu'elle lui a également fournie).



# Nominations au cadre de direction



**M. Alfonso Querejeta** a été nommé, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007, secrétaire général, directeur général des ressources humaines et directeur général des affaires juridiques. Il succèdera à M. Eberhard Uhlman, qui prendra sa retraite à la fin de 2006.

De nationalité espagnole, M. Querejeta a commencé sa carrière comme professeur de droit commercial à l'université. Il a ensuite dirigé le service juridique de la Compañía Vascongada de Seguros y Reaseguros S.A. (Groupe Bâloise).

M. Querejeta a été engagé en 1986 à la direction des affaires juridiques de la BEI, au sein de laquelle il a occupé divers postes jusqu'en 2000. De 2000 à 2003, il a été directeur du département des financements en Espagne et au Portugal. En 2003, il a été nommé directeur du service juridique pour les opérations de prêt en Europe et hors Europe, poste qu'il a occupé jusqu'en 2005.

En 2005, il est devenu directeur du département des ressources humaines.

M. Querejeta possède une maîtrise en droit de l'Université de San Sebastián et un doctorat en droit de l'Université de Bologne (Italie).



**M. Rémy Jacob** a été nommé, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007, directeur général de la nouvelle direction « Strategy and Corporate Centre ». Ses responsabilités couvriront, à l'échelle du Groupe BEI, la stratégie générale, la planification (établissement du Plan d'activité de la Banque), le budget, le contrôle financier et l'information financière, les études économiques et financières, la communication externe et la responsabilité sociale d'entreprise ainsi que les bâtiments, l'environnement de travail et la logistique.

De nationalité française, M. Jacob est diplômé en économie et gestion de l'École Supérieure de Commerce de Dijon (France). Il a commencé sa carrière dans une banque privée avant d'entrer à la direction des finances de la BEI en 1973. Après avoir assuré diverses fonctions d'encadrement, il est devenu en 1983 chef de la division du budget. Il a ensuite pris la tête de la division de l'administration du personnel. En 1993, il a été nommé directeur du département des technologies de l'information. En 1997, il est devenu directeur des affaires générales et, en 2002, secrétaire général adjoint.

Au début des années 90, M. Jacob a contribué à la mise en place à Londres du cadre administratif de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. En 2000, il a joué un rôle important dans la réforme du Fonds européen d'investissement, la filiale du Groupe BEI spécialisée dans le capital-risque et les garanties en faveur des PME. Il est actuellement membre suppléant du Conseil d'administration du FEI.

En 2003, M. Jacob a lancé le projet du nouvel immeuble du siège de la BEI. Membre du jury qui a sélectionné le lauréat du concours d'architectes-concepteurs, il dirige toujours la Task Force Nouvel Immeuble.

En 2005, M. Jacob a coordonné l'approche qui a conduit à la nouvelle stratégie du Groupe BEI. ⇒



**Mme Grammatiki Tsingou-Papadopetrou** a été nommée directeur général de la direction des projets (PJ) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Elle succèdera à M. Michel Deleau qui prendra sa retraite à la fin de 2006.

De nationalité grecque, Mme Tsingou a commencé sa carrière en 1968 comme consultante dans un cabinet de conseil privé. En 1969, elle est entrée au Ministère grec des travaux publics, où elle a travaillé à l'élaboration et à la réalisation de projets et à la définition de politiques et de propositions d'investissement en matière de gestion de l'eau dans le cadre du Plan national de développement. Elle a été nommée chef de division en 1978 et directeur en 1982.

À la fin de 1982, Mme Tsingou a rejoint la Représentation permanente de la Grèce auprès de l'UE à Bruxelles, où elle s'est occupée de la coopération financière et technique avec les pays ACP et méditerranéens, notamment de la négociation de la troisième Convention de Lomé, et où elle a présidé divers groupes de travail durant la première présidence grecque de l'UE.

À son entrée à la Banque en 1985, Mme Tsingou a tout d'abord été chargée de prêts pour les pays d'Afrique australe. Elle a ensuite intégré, en 1989, l'unité de coordination de la direction des prêts extérieurs afin de représenter la Banque dans la négociation de la quatrième Convention de Lomé puis, plus tard, de collaborer avec la Commission et le Conseil à la Politique méditerranéenne « rénovée » et à la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale. En 1993, elle a été chargée de développer l'activité de prêt de la Banque dans les États baltes et, en 1996, elle a été nommée chef de la division des opérations de prêt en Pologne et dans les États baltes, avec la responsabilité supplémentaire des questions transversales de politique générale en rapport avec l'élargissement. En 2001, elle a été promue au Cadre de direction de la Banque. Elle a joué un rôle de premier plan dans le développement de la coopération avec la Russie et dans les premières opérations de prêt en faveur de Saint-Pétersbourg, ainsi que dans la préparation de l'activité de la Banque en Ukraine.

Au cours de la période 2000-2003 et parallèlement à ses fonctions principales, Mme Tsingou a été administrateur suppléant pour la BEI au Conseil d'administration de la BERD.

Depuis janvier 2004, elle dirige le département Europe du Sud-Est, qui couvre actuellement l'activité de prêt de la Banque en Grèce, à Chypre, en Turquie, en Bulgarie et en Roumanie.

Mme Tsingou est diplômée en génie civil de l'Université Aristote de Thessalonique et possède une maîtrise en économie quantitative de l'Université de Bristol.

# Conférence FEMIP 2007

## Les transferts financiers des migrants dans l'espace euro-méditerranéen: un levier pour le développement?



Paris, 22-23 mars 2007

*Après la tenue, en novembre 2006 à Monaco, de la 1<sup>ère</sup> Conférence FEMIP sur le thème de l'intégration régionale par les systèmes de transport, la BEI et la Fédération bancaire européenne (FBE) se sont associées pour organiser à Paris, les 22 et 23 mars 2007, la 2<sup>ème</sup> Conférence FEMIP sur la question des transferts financiers des travailleurs migrants en Euro-Méditerranée.*

La spécificité de cette manifestation est d'associer le secteur bancaire euro-méditerranéen à la réflexion sur ce sujet, encore peu exploré pour ce qui concerne les flux des migrants d'Europe vers la Méditerranée. Le cadre des travaux sera posé par l'étude, réalisée par le Fonds fiduciaire FEMIP en mars 2006<sup>(1)</sup>, qui a fait ressortir, d'une part, l'importance des volumes transférés (près de 8 milliards d'EUR sont « officiellement » transférés chaque année et environ 15 milliards si l'on tient compte des transferts informels) et, d'autre part, le coût élevé des modes de transfert utilisés, ce qui pénalise ces populations.

Réunissant quelque 250 participants autour d'une vingtaine d'acteurs du secteur bancaire et financier, de représen-

tants des autorités de supervision et d'experts, la Conférence FEMIP 2007 a pour objet de nourrir l'échange d'expériences et de susciter les prises de conscience sur les thèmes suivants :

- Mieux comprendre la portée économique des migrations
- Comment faciliter les transferts financiers des migrants
- Le rôle du secteur bancaire
- Aspects réglementaires et systèmes de paiements
- Des leviers pour le développement : micro-finance, produits hypothécaires et titrisation.

Le programme détaillé, les contributions d'experts et les détails pratiques seront affichés sur le site internet dédié de la Conférence début février 2007 : [www.bei.org/femip/conference](http://www.bei.org/femip/conference). Comme pour la Conférence FEMIP 2006, les manifestations d'intérêt et demandes d'inscriptions pourront être effectuées à partir de ce site.

<sup>(1)</sup> Publiée sur le site Internet de la BEI sous le lien: <http://www.eib.org/publications/publication.asp?publ=244>

Le magazine d'information du Groupe de la  
Banque européenne d'investissement

**Banque européenne d'investissement**

100, boulevard Konrad Adenauer – L-2950 Luxembourg  
☎ (+352) 43 79 11 – ☎ (+352) 43 77 04  
www.eib.org – info@eib.org

**Bureaux extérieurs**

**Allemagne**

Lennéstraße 11 – D-10785 Berlin  
☎ (+49-30) 59 00 47 90 – ☎ (+49-30) 59 00 47 99

**Autriche**

Parkring 10 – A-1010 Wien  
☎ (+43-1) 516 33 31 95 – ☎ (+43-1) 516 33 30 49

**Belgique**

Rue de la loi 227 / Wetsstraat 227 – B-1040 Bruxelles / Brussel  
☎ (+32-2) 235 00 70 – ☎ (+32-2) 230 58 27

**Espagne**

Calle José Ortega y Gasset, 29, 5° – E-28006 Madrid  
☎ (+34) 914 31 13 40 – ☎ (+34) 914 31 13 83

**France**

21, rue des Pyramides – F-75001 Paris  
☎ (+33-1) 55 04 74 55 – ☎ (+33-1) 42 61 63 02

**Grèce**

1, Herodou Attikou & Vas. Sofias Avenue – GR-106 74 Athens  
☎ (+30) 210 68 24 517 – ☎ (+30) 210 68 24 520

**Italie**

Via Sardegna 38 – I-00187 Roma  
☎ (+39) 06 47 19 11 – ☎ (+39) 06 42 87 34 38

**Pologne**

Warsaw Financial Centre, 11 th floor  
ul. Emili Plater 53 – PL-00-113 Warszawa  
☎ (+48-22) 528 68 83 – ☎ (+48-22) 528 68 65

**Portugal**

Avenida da Liberdade, 190-4°, A – P-1250-147 Lisboa  
☎ (+351) 213 42 89 89 – ☎ (+351) 213 47 04 87

**Royaume-Uni**

2 Royal Exchange Buildings – London EC3V 3LF  
☎ (+44) 20 73 75 96 60 – ☎ (+44) 20 73 75 96 99

**Afrique du Sud**

5, Greenpark Estates – 27 George Storrar Drive  
Groenkloof – 0181 Tshwane (Pretoria)  
☎ (+27-12) 425 04 60 – ☎ (+27-12) 425 04 70

**Égypte**

6, Boulous Hanna Street – Dokki, 12311 Giza  
☎ (+20-2) 336 65 83 – ☎ (+20-2) 336 65 84

**Kenya**

Africa Re Centre, 5th floor – Hospital Road, PO Box 40193,  
KE-00100 Nairobi  
☎ (+254-20) 273 52 60 – ☎ (+254-20) 271 32 78

**Maroc**

Riad Business Centre, Immeuble S3, Aile sud, 4<sup>e</sup> étage  
Boulevard Er-Riad, Rabat  
☎ (+212) 37 56 54 60 – ☎ (+212) 37 56 53 93

**Sénégal**

3, rue du Docteur Roux – BP 6935, Dakar-Plateau  
☎ (+221) 889 43 00 – ☎ (+221) 842 97 12

**Tunisie**

70, avenue Mohamed V – TN-1002 Tunis  
☎ (+216) 71 28 02 22 – ☎ (+216) 71 28 09 98

**Fonds européen d'investissement**

43, avenue J.F. Kennedy – L-2968 Luxembourg  
☎ (+352) 42 66 88-1 – ☎ (+352) 42 66 88-200  
www.eif.org – info@eif.org

On trouvera sur le site Web de la Banque la liste mise à jour des bureaux existants et des bureaux ouverts après la date de la présente publication, ainsi que leurs coordonnées.

QH-AA-06-125-FR-C  
©EIB - 11/2006 - FR

# À noter dans vos agendas...

- **25/01/07** – Conférence 2007 sur l'économie et la finance (Luxembourg)
- **08/02/07** – Conférence de presse annuelle 2007 (Bruxelles)
- **22-23/03/07** – Conférence 2007 de la FEMIP (Paris)

Les programmes détaillés et les modalités d'inscription sont disponibles à l'adresse: [www.eib.org/events](http://www.eib.org/events)

# Nouvelles publications de la BEI

## Octobre 2006

- Évaluation des investissements de la BEI dans le secteur de l'éducation et de la formation
- Évaluation des financements de la BEI sous forme de prêts individuels au titre de la Convention de Lomé IV
- L'évaluation sociale des projets réalisés en dehors de l'Union européenne : l'approche de la Banque européenne d'investissement
- Évaluation des financements de la BEI sous forme de prêts globaux au titre de la Convention de Lomé IV
- Étude de faisabilité relative à la mise au point de nouvelles options pour le financement des investissements du secteur privé en République arabe syrienne
- JASPERS – Assistance technique pour la préparation de projets
- Principes directeurs de la BEI en matière de lutte contre la corruption et la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- Déclaration sur la gouvernance de la BEI
- Examen du secteur de l'énergie par la BEI

## Novembre 2006

- Les prêts de la Banque européenne d'investissement en Roumanie
- Les prêts de la Banque européenne d'investissement dans les Balkans occidentaux
- Les prêts de la Banque européenne d'investissement en Croatie

## Prochainement :

- Guide du financement des projets élaborés par les plates-formes technologiques européennes
- La BEI et le secteur de l'eau : les projets d'adduction et d'assainissement

Toutes ces brochures sont téléchargeables sur le site Web <http://www.eib.org/publications>.

